Image not found or type unknown

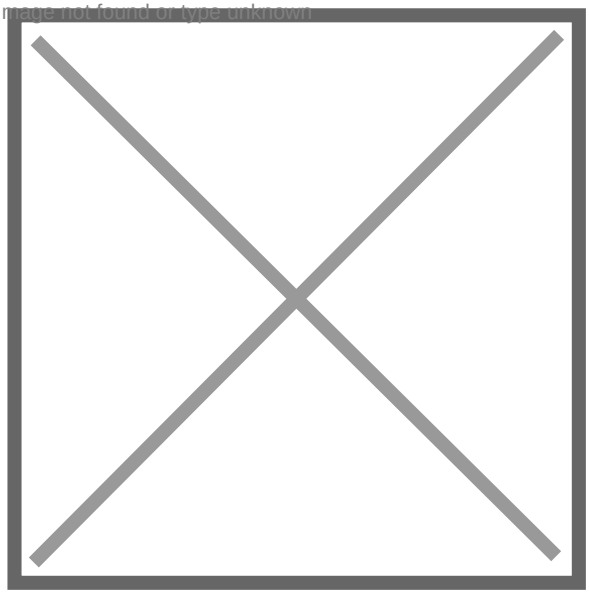

Séparation en vu de divorce et départ du domicile avec enfants

Par **luna6435**, le **13/05/2015** à **15:38**

Bonjour,
je suis en instance de séparation et souhaite demander le divorce à mon mari , à l'heure actuelle il est plutôt d'accord pour un divorce par consentement mutuel.

Nous avons un premier enfant qui va bientôt avoir 2 ans et je suis dans mon 9ème mois de grossesse pour le second. je vais accoucher dans la région où nous habitons car j'estime que je n'ai pas le droit de le priver de son rôle de père si il le souhaite. il ne sait pas encore si il y sera (un jour oui , un jour non).

Nous sommes en île de France (depuis août 2014 pour moi et juin pour lui) où mon mari a obtenu un emploi en CDI, mais je souhaite repartir dans ma région d'origine avec mes enfants (le sud de la France) ou je pourrais être soutenue par ma famille et pourrais avoir un niveau de vie correct avec mes deux enfants à charge.
Pour le moment je suis toujours dans le domicile conjugal, mais souhaiterais partir début juin après la naissance de la petite.

Pourriez-vous me dire quelle doit être la démarche à suivre pour pouvoir partir sans commettre de faute que mon mari pourrait retourner contre moi. j'ai entendu parlé d'une déclaration au commissariat avant mon départ (conseillère conjugale) et d'un courrier en AR stipulant mon départ avec mes enfants et notre nouvelle domiciliation. Est ce suffisant?

Dans un premier temps ce sont mes parents qui m'hébergeront le temps de retrouver du travail (par mutation ou autre) et de prendre un nouveau logement.
Je pensais partir début juin qu'en pensez-vous ?

Mon mari ne souhaite pas donner son accord pour notre départ, mais dit qu'il ne peut pas s'y opposer.
Par contre nous avons trouvé un accord pour le côté financier (partage des frais restant...) et avons fait une lettre cosignée en ce sens en vu de la séparation (il ne reste qu'à la signer) et allons changer tous les prélèvements relatifs au domicile conjugal pour les mettre à son nom.
De même pour les biens mobiliers nous avons parlé du partage et avons fait une lettre détaillant ce que je peux emporter qui doit également être cosignée.
Ces lettres ont elles une valeur auprès du juge.

en vous remerciant par avance pour vos réponses

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés